



AMBASSADE DE SUISSE
EN FRANCE

Rapport Politique No 64

KR/gg

Paris, le 6 octobre 1960.

Monsieur Max P e t i t p i e r r e,
Président de la Confédération,
B e r n e

Le Procès

Monsieur le Président de la Confédération,

L'affaire du réseau de soutien au F.L.N., créé et dirigé par le professeur Francis Jeanson, devenue "le procès du réseau Jeanson" est un nouvel épisode de la guerre d'Algérie.

Appelée le 5 septembre devant le Tribunal Militaire de la rue du Cherche-Midi à Paris, l'affaire s'est terminée après un mois de débats tumultueux, par un verdict tombé dans une quasi-indifférence. Seul retient l'attention le fond du problème. On se souvient des faits: le 24 février dernier, la presse révélait au public la découverte d'un réseau français de soutien au F.L.N. Son fondateur et principal responsable, Francis Jeanson, était en fuite. Le réseau, composé essentiellement de jeunes éléments appartenant en majorité à des professions libérales, groupait des professeurs, des étudiants, des artistes, aux activités multiples: hébergement d'Algériens recherchés par la police, transport de fonds destinés au F.L.N. (près de 400 millions d'anciens francs), passage de frontières, diffusion de journaux clandestins comme "Vérité pour", assistance aux insoumis, aux déserteurs. Leur objectif: répandre dans l'opinion



- 2 -

l'idée que la lutte du F.L.N. pour l'indépendance est une cause sacrée, que la guerre d'Algérie développe peu à peu le fascisme en France, que rétablir la paix c'est faire triompher la démocratie.

Disons tout de suite que si les juges militaires ont espéré découvrir un complot, un embryon de parti, une collusion avec les formations politiques existantes, ils en sont pour leurs frais. Les accusés ont au contraire déploré qu'aucune plateforme politique n'existât, sur quoi asseoir une action concertée.

La première réaction du public, en janvier, fut une sorte de stupeur. Puis se développa une campagne d'opinion, lorsqu'il fut prouvé que les membres du réseau venaient des horizons les plus divers, allant des progressistes anarchisants aux chrétiens fervents, catholiques et protestants.

Au mois d'avril, Francis Jeanson, par une manoeuvre savamment montée, faisait rebondir l'affaire. Alors qu'on le disait en fuite, recherché par la police sur toutes les routes, à toutes les frontières, il donnait en plein centre de Paris, devant des correspondants de journaux étrangers, une conférence de presse où il expliquait et justifiait l'activité du réseau. Le texte de cette conférence fut transmis, par un des auditeurs, le publiciste Georges Arnaud, (auteur du "Salaire de la peur"), au quotidien du soir "Paris-Presse-L'Intransigeant", qui le publia.

Entre-temps une trentaine de membres du réseau avaient été arrêtés, alors que Jeanson et quatre autres responsables, demeuraient introuvables.

Le 5 septembre donc, 23 personnes inculpées d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat (17 Français métropolitains, 6 Musulmans) ont comparu devant le Tribunal Militaire. Dès le début, défense et tribunal se sont affrontés en ennemis. La défense, bien organisée, accumula les querelles de procédure, les dépôts de conclusions, harcela le président qui sortit fréquemment de son rôle d'arbitre. Les réactions passionnelles dominèrent les débats. Du tribunal, elles passèrent à la presse chargée de donner les comptes rendus et, soit dit en passant,

- 3 -

"Le Figaro" se signala par une hargne non dissimulée envers la défense. Des juges militaires se montrèrent en compagnie d'activistes de droite du mouvement "Jeune Nation", qui renaît toujours de ses cendres; ces mêmes activistes envoyèrent des commandos manifester.

Les audiences traînaient depuis huit jours quand enfin commença l'interrogatoire des accusés, des Musulmans d'abord. Les accusés furent solidaires, laconiques dans leurs déclarations; les Musulmans rendant hommage à leurs camarades métropolitains. Tous reconnurent les faits qu'on leur reprochait, les revendiquant au besoin. Ils se considéraient comme des résistants au même titre que leurs aînés, il y a vingt ans. Ce fut là un premier scandale. Un autre allait suivre : au moment où démarrait le procès, circulait dans le public une "déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie" contenant des phrases de ce genre :

" Ni guerre de conquête, ni guerre de "défense nationale", ni guerre civile, la guerre d'Algérie est peu à peu devenue une action propre à l'armée et à une caste qui refusent de céder devant un soulèvement dont même le pouvoir civil ...semble prêt à reconnaître le sens. "

"...Beaucoup de Français en sont venus à remettre en cause le sens de valeurs et d'obligations traditionnelles. Qu'est-ce que le civisme, lorsque, dans certaines circonstances, il devient une soumission honteuse". N'y a-t-il pas des cas où le refus de servir est un devoir sacré, où la trahison signifie le respect courageux du vrai ?"

Ce qui donne à ce manifeste explosif toute sa valeur, c'est que les signataires (121 au départ) appartiennent au monde de la littérature, du théâtre, du cinéma: Simone de Beauvoir, Alain Cuny, Marguerite Duras, le professeur André Mandouze, Claude Roy, Jean-Paul Sartre, Simone Signoret, Vercors, etc., pour ne citer que les plus connus, les plus populaires. Tous se déclarent solidaires avec les inculpés et prêts à être de nouveaux témoins.

Après s'y être refusé, le Président du Tribunal consentit à en faire défiler quelques-uns, Mandouze, Vercors, entre autres. Et puis on donna lecture de la lettre de Jean-

Paul Sartre, actuellement en Amérique latine. Venant du pontife de l'existencialisme, qui met son immense talent au service de la cause du réseau, cette lettre ne pouvait avoir qu'un effet explosif. Elle remet tout en question : c'est à la fois un morceau d'anthologie des idées, et un appel à la guerre civile. Si elle engage son auteur aux côtés des inculpés dans un rôle qui force la sympathie, elle invite aussi la jeunesse à s'insurger contre l'autorité. Elle comporte des outrances, quand Sartre prétend que les membres du réseau Jeanson "travaillent pour l'instauration en France d'une vraie démocratie"; ou que leur action "aura mieux préparé à l'inévitable épreuve de force avec l'armée, ajournée depuis mai 1958." Dès lors qu'il se lance sur cette voie, si brillants que soient ses raisonnements, ses aphorismes, ils invitent insidieusement la jeunesse, qu'on le veuille ou non, à la révolte contre le pouvoir et contre l'armée en particulier. Sartre n'est plus qu'un tribun qui prêche la démagogie et l'anarchie. Or l'anarchie dans les idées amène tôt ou tard la persécution de l'esprit. Une doctrine politique basée sur les thèses chères à Sartre suscitera des réactions violentes qui feront surgir des adversaires du type Lagailarde, combattus eux-mêmes par des totalitaires de l'autre-extrême.

Les idées de Sartre ne peuvent constituer une méthode de pensée. On comprend l'attitude des partis politiques et c'est le moment de les faire intervenir. Mis à part les extrémistes de gauche et de droite, les partis en sont réduits à être, dans le tumulte des passions soulevées, ou anti-communistes, ou anti-fascistes, ou même anti-gaullistes. Le reste est une question de nuances qui s'ordonneront d'elles-mêmes quand les remous se seront apaisés. On comprend qu'aucun n'ait voulu s'engager sur le fond du problème que pose le procès Jeanson. Le plus exposé dans l'affaire, le Parti socialiste unifié, a fait une déclaration où il "salue le courage et le désintéressement des inculpés" tout en constatant que "ces hommes et ces femmes posent le problème entre la gauche française et le nationalisme algérien dans des termes qui ne sont pas ceux du P.S.U. ...".

- 5 -

Plus convaincante, et tout aussi courageuse, est la déposition à la fois mesurée, poignante dans sa sincérité, d'un autre témoin de marque: celle de M. Paul-Marie Teitgen, avocat, frère du leader M.R.P., haut fonctionnaire, ancien secrétaire général de la Préfecture d'Alger. M. Teitgen est venu déposer pour informer le tribunal, et à travers lui, l'opinion sur la réalité de la guerre d'Algérie, sur les faits. M. Paul Teitgen, comme en son temps le Général de Bollardièrre, demanda à être relevé de ses fonctions :

"J'ai en effet occupé en Algérie des fonctions, plus spécialement de 1956 à 1958 ... J'étais secrétaire général pour la police générale des cinq départements de la région d'Alger d'août 1956 à septembre 1957. Et je puis attester également sur l'honneur que pendant cette période ... la situation ne pouvait pas ne pas poser de problèmes.

" J'ai considéré que mon honneur et ma conscience m'interdisaient de poursuivre les fonctions que j'occupais et j'ai de mon propre chef quitté ces fonctions.

" Je pense qu'il est normal qu'une partie de la jeunesse se soit interrogée. Je crois, personnellement, que la situation en Algérie, ses développements, ses conséquences, conduisent, dans les formes du combat actuel, à des erreurs qui sont une impasse pour un certain nombre de gens ...

" Il y a une erreur grave à ne pas appeler les choses par leur nom et à ne pas donner à ces combats le sens véritable que requiert là-bas la présence de l'armée française, précisément. Faire faire à cette armée une besogne de police qui n'est pas la sienne, c'est la priver de l'élément essentiel de son combat et de sa raison d'être. Et dans le fait qu'un certain vocabulaire ne peut pas être employé parce qu'il pourrait l'être avec excès, eh bien, cela pose tout le problème d'une certaine jeunesse sous les drapeaux, que fait-elle là-bas? ... Elle n'est pas chargée, elle de fonctions de police, Monsieur le Président ! Et à partir du moment où un certain nombre d'excès ne deviennent plus que des excès de police, ils (les jeunes) se demandent ce qu'ils font sous les armes. Cela n'excuse pas, et c'est ma conviction personnelle, un certain nombre de leurs attitudes ou de leurs choix, mais ces choix, dans le désarroi de leur conscience, peuvent leur être dicté par ce paradoxe... "

Le Président :

" Vous avez eu connaissance qu'il y ait eu des excès ou des tortures ? "

M. TEITGEN : "Ces excès, ces tortures ont été la raison pour laquelle j'ai quitté mes fonctions, Monsieur le Président. "

Ici intervient un avocat de la défense, Me Vergès :

" Lui (M. Teitgen) qui signait la plupart des assignations à résidence, peut-il dire si tous ceux qu'il a assignés ainsi lui ont été rendus ou ont été rendus à la justice ? ... "

M. TEITGEN :

" J'ai juré de dire la vérité, Monsieur le Président. J'ai le regret d'avouer que des disparitions ont été portées à ma connaissance dont je suis certain et je souhaiterais, pour en finir avec des souvenirs qui sont pour moi pénibles... que la même rigueur, si elle doit frapper ceux qui ont le trouble dans leur conscience, frappe également, même si on trouve par ailleurs des excuses, mais pour le principe, ceux qui entachent l'honneur de mon pays et l'honneur de son armée...."

Ces deux témoins de marque sont assez représentatifs de deux Frances: Jean-Paul Sartre représente ce corps d'élite que sont les agrégés de l'Ecole Normale Supérieure, où l'on cultive la discussion idéologique, la quintessence de l'esprit jusqu'à l'extrême pointe de la lucidité. Comme homme, Sartre constitue une exception. Sa réussite sur le plan matériel est pour ainsi dire unique: le philosophe se double d'un dramaturge de talent, qui recueille au théâtre et au cinéma des droits d'auteur considérables venant s'ajouter à ceux que lui rapportent ses livres.

M. Teitgen, avocat, haut fonctionnaire, est, lui, beaucoup plus près des réalités, plus près des jeunes du continent que le procès et le manifeste des 121 concernent particulièrement. Son appartenance à l'administration le rend davantage vulnérable que Sartre. On serait tenté de dire que la lettre de M. Sartre a un petit côté publicitaire, alors que certainement l'idée ne l'a même pas effleuré. Par contre, le courage de M. Teitgen rend un son d'une toute autre qualité. Il force l'admiration.

Le verdict rendu n'a suscité que peu de commentaires on est tenté de dire qu'il est tombé dans un climat d'indifférence, en ce qui a trait à l'opinion. Les peines les plus

- 7 -

sévères -26 cas, 14 condamnations au maximum de la peine : 10 ans de prison (et une amende)- ont peu de chance d'être purgées en entier, à moins d'admettre que la guerre d'Algérie durera aussi longtemps que les peines.

Une constatation est certaine: le procès du réseau Jeanson, le manifeste des intellectuels, ont produit un remous qui va en grandissant. La campagne d'opinion se poursuit. Les arrestations se multiplient. Le manifeste a été saisi, mais une nouvelle diffusion semble avoir eu lieu. La revue "Esprit" a fait l'objet d'une réquisition, qui a abouti à l'arrestation d'un journaliste, collaborateur de "Témoignage Chrétien", M. Robert Barrat.

Il est encore trop tôt pour échafauder des prévisions sur l'issue des inculpations, arrestations, interrogatoires, qui sont la suite du procès Jeanson.

Que fera le Gouvernement ? Relèvera-t-il le défi, au risque de satisfaire la vocation au martyre de nombre d'opposants, ou fermera-t-il les yeux au risque de voir longanimité et clémence qualifiées de faiblesse? On dit M. Debré partisan de la première méthode, le Général de Gaulle de la seconde.

A l'horizon se profile déjà un autre procès: la tentative de coup d'Etat du 24 janvier ou l'affaire du "complot" d'Alger. Il aurait lieu le mois prochain. On parle de 19 inculpés, 6 détenus, dont Lagailarde, Lefèvre, Demarquet. Neuf seraient en liberté provisoire, dont Alain de Sérigny, ancien directeur de l'Echo d'Alger. L'instruction paraît être menée très sérieusement. Quatre inculpés sont en fuite, dont Ortiz, qui serait l'âme du complot, où Lagailarde joua le rôle déterminant.

Cette conjonction de procès, à l'heure actuelle, ne laisse pas d'être embarrassante pour le Gouvernement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

P. Micheli
(Micheli)